



Ville de **Saint-Avé**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES


2021

Préambule :

Le débat d'orientations budgétaires est la première étape du cycle budgétaire. Il doit être réalisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif en conseil municipal. Il permet de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le budget primitif de 2021.

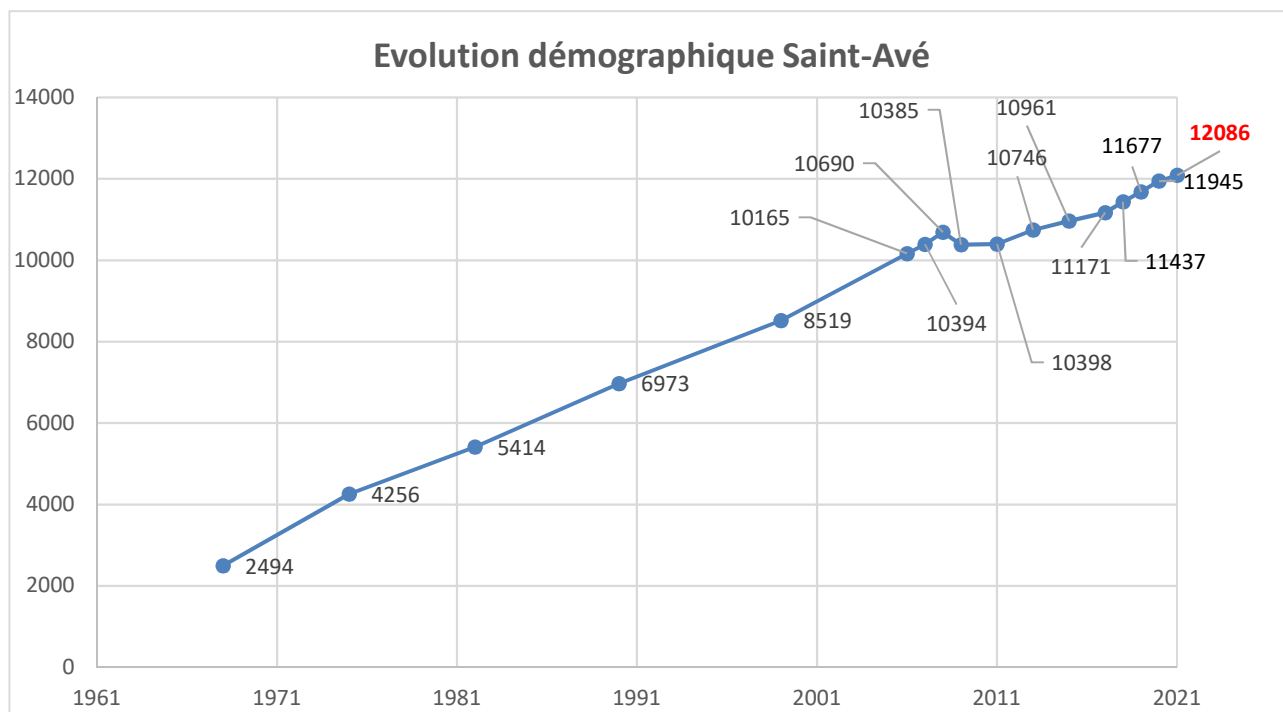
La loi NOTRe (n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) comporte un volet relatif à la transparence financière et précise les éléments de présentation du débat d'orientations budgétaires.

Les éléments du présent document sont prévisionnels, compte tenu de nombreux paramètres que la commune ne connaît pas encore sur son avenir financier, notamment en matière de dotations de l'Etat, reversements de Golfe du Morbihan Vannes agglomération et de bases fiscales.

PARTIE I : PRESENTATION DE LA COMMUNE

1. Un dynamisme démographique, associatif et économique :

La commune de Saint-Avé compte au dernier recensement 12 086 habitants (population totale, donnée Insee au 1^{er} janvier 2021). Elle est, en nombre d'habitants, la 2^e commune de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération et la 8^e ville du Morbihan.



nota : les chiffres indiqués à compter de 1990 sont ceux de la population totale (données antérieures = population municipale)

Située en première couronne au nord de Vannes, à proximité immédiate d'axes de circulation majeurs pour le bassin de vie, Saint-Avé s'est fortement développée depuis les années 1970, en raison notamment de l'activité croissante de l'Etablissement Public de Santé Mentale du Morbihan, situé sur la commune. La préservation d'un cadre de vie agréable a contribué au maintien de cette croissance urbaine et démographique depuis. Ce sont ainsi plus de 120 associations, regroupant 6000 adhérents, qui entretiennent l'animation de la ville et contribuent à son rayonnement.

La particularité de la ville, bâtie depuis plusieurs siècles autour de deux centralités, accueillant chacune des fonctions religieuses et économiques, existe encore aujourd'hui. Les nombreux villages disséminés dans la campagne avéenne sont également une singularité notable. La commune se développe dans le souci de répondre aux besoins des habitants actuels et futurs, dans le respect de cette qualité de vie et de cette histoire multipolaire.

Bien que ville périurbaine, Saint-Avé abrite de nombreuses activités économiques. En effet, avec 4 parcs d'activités publics et un parc d'activités privé en plein développement sur son territoire, Saint-Avé dispose de nombreux atouts économiques. La ville compte plus de 4 250 emplois et 4 900 actifs, garantie de son dynamisme. Saint-Avé mène depuis longtemps une politique économique volontariste, afin d'attirer des entreprises et maintenir une vie active sur la commune.

2. Un développement urbain dynamique et respectueux de l'environnement :

Depuis les années 1990, la commune a cherché à anticiper l'afflux de population constaté sur le territoire, par une maîtrise de son urbanisation et un développement de ses équipements et services publics.

Le tournant des années 2000 est marqué par une première urbanisation du centre-ville autour de la Place François Mitterrand puis par la construction du *Quartier Ouest*, sur l'ancien « camp de munitions ». Depuis la fin des années 2000, l'éco-quartier de *Beau Soleil* offre de nouvelles réponses aux besoins en logements du Pays de Vannes qui garde une dynamique démographique très positive (2^{ème} pays le plus attractif de Bretagne).

Ce développement urbain s'est accompagné d'une attention forte portée à la valorisation du cadre de vie. La ville a fait l'acquisition en 1990 du bois de Kérozer, formant un espace de verdure de 24 hectares en continuité directe avec le centre-ville.

Elle développe et entretient plus de 60 kilomètres de chemins de randonnées. Par ailleurs, 75 % du territoire communal est naturel, permettant aux Avéens de bénéficier des services d'une petite ville, à deux pas d'espaces préservés.

Une attention toute particulière est portée aux questions d'urbanisation, de respect de l'environnement et de qualité de vie.

Engagée dans une politique environnementale affirmée, la ville s'est dotée d'un Agenda 21 et a fait le choix dès 2014 d'abandonner toute utilisation de pesticides. Elle est engagée dans la labellisation de l'éco-quartier *Beausoleil*. Elle est membre du Parc Naturel Régional du Morbihan depuis sa création en 2014.

Sa vision prospective, à l'horizon 2030, permet de fixer un cap clair pour l'avenir de la commune : la création de la Zone d'Aménagement Concerté du centre-ville a été validée par le vote du conseil municipal en juillet 2018. Ce projet, échelonné sur une quinzaine d'années, a pour objectif de créer des logements dans un cœur de ville accessible fournissant commerces, services et espaces verts aux Avéens.

3. Des services à la population de qualité :

La ville développe également ses services à la population. Avec Le Dôme, inauguré en 2000, elle dispose d'un outil culturel dont la qualité est reconnue dans l'ensemble du département. La structure abrite également la médiathèque Germaine Tillion. Le CCAS gère un EHPAD, la Résidence du Parc.

Très active dans sa politique jeunesse, la ville a ouvert en 2011 un centre d'accueil de loisirs L'Albatros. 1 130 élèves sont répartis au sein de deux groupes scolaires publics et un groupe scolaire privé. Pour répondre aux besoins, la Maison de l'Enfance et l'école Anita Conti ont toutes deux bénéficié d'une extension en 2018. La commune ne dispose cependant pas de collège public ; seul un collège privé est implanté à Saint-Avé.

Outre la culture et la jeunesse, la ville travaille à une offre améliorée d'équipements pour la pratique sportive des Avéennes et Avéens. Le skate-park a été inauguré en septembre 2018. Le développement dynamique de la ville doit s'accompagner d'une offre de services et d'équipements publics adaptée à la population. Afin de répondre à cette volonté, la commune de Saint-Avé a notamment décidé d'aménager un complexe sportif sur le secteur de Kérozer. Les études et le dépôt de permis de construire sont en cours, le début des travaux est envisagé pour la fin de l'année 2021.

Saint-Avé a accueilli en 2020 une gendarmerie permettant l'installation de 26 gendarmes et leurs familles. Enfin, plusieurs établissements de santé sont présents sur la commune, en lien notamment avec la présence historique de l'EPSM qui continue d'être le premier employeur.

PARTIE II : PRIORITES POLITIQUES 2021-2026

Conformément aux engagements pris en 2020, le projet du mandat 2021-2026 souhaite mettre l'humain au cœur de Saint-Avé en favorisant le bien-être collectif et individuel, dans le respect des valeurs solidaire et durable.

Le projet est décliné en 5 axes majeurs

1. L'humain au cœur des transitions écologiques, énergétiques et d'une économie durable :

Dans la poursuite de l'Agenda 21 local, les élus souhaitent impulser une démarche Agenda 2030 basée sur les objectifs de développement durable.

Il s'agira d'approfondir et de créer une dynamique avec des acteurs du territoire (institutions, entreprises, associations...) sur des thématiques fortes comme les déplacements, les déchets, l'énergie, la biodiversité...

Les actions publiques, menées de concert avec Golfe du Morbihan Vannes-Agglomération pour celles qui relèvent de ses compétences seront prioritairement orientées vers :

- La promotion des énergies renouvelables en s'engageant dans une démarche communale du plan climat de l'agglomération, avec production et distribution d'énergies renouvelables en mobilisant les acteurs locaux. Le projet majeur pour la commune sera l'installation d'une ferme photovoltaïque permettant de couvrir les besoins en électricité de 10 000 habitants (hors chauffage).

Les nouveaux équipements de la ville seront également équipés pour la production d'énergie

- La poursuite de l'exemplarité communale en mettant en place un plan de réduction des déchets (au restaurant scolaire, à l'Ehpad), l'achat d'énergie 100% renouvelable, la rénovation thermique des bâtiments, le renouvellement du parc de véhicules par des véhicules électriques....
- La mise en œuvre, pour l'ancienne décharge de Beausoleil, d'un plan d'actions pour le traitement des déchets enfouis, en fonction des préconisations des experts dans ce domaine.
- La mise en valeur des terres agricoles en favorisant l'installation d'un maraîcher bio, l'expérimentation de l'éco-pâturage et en dynamisant le marché bio.
- Le développement de la consommation de produits bios ou issus de circuits courts au restaurant scolaire avec un objectif progressif de 60%
- Le développement du tourisme vert avec par exemple la labellisation station verte
- Le soutien aux entrepreneurs locaux

2. L'humain au cœur d'une ville bien aménagée, d'un cadre de vie agréable et sain, en toute sécurité :

Il existe une forte dynamique démographique sur le territoire de l'agglomération, avec 80 000 habitants nouveaux d'ici 2040, et l'urbanisme actuel est en rupture avec les pratiques du passé, car le cadre légal limite l'étalement urbain.

La ville poursuit son développement avec un urbanisme respectueux de l'environnement et des hommes, avec une politique économe et efficace de la gestion de son espace et des ressources.

Les projets phares sont les suivants :

- La réalisation d'un quartier cœur de ville pour 2035 avec des petits collectifs à taille humaine, des commerces de proximité, des espaces publics végétalisés permettant une offre de logement diversifiée et accessible à tous.
- La fin de la 3^{ème} et dernière tranche du quartier de Beausoleil
- Le renforcement des modes de déplacement doux et de la ville à 30
- La mise en place d'une gestion durable du bois de Kérozer
- Le développement de la nature en ville avec la végétalisation de la place du Loc
- L'accueil de la gendarmerie sur le territoire de la commune avec une coopération entre gendarmerie et police municipale, le complément des dispositifs de vidéo protection des bâtiments publics
- La construction de bâtiments respectueux de l'environnement, de haute qualité environnementale
- La rénovation de certaines routes communales

3. L'humain au cœur d'un service de qualité :

La commune souhaite offrir à tous les avéens la possibilité de s'épanouir, se cultiver, s'instruire, se divertir, se dépenser, se soigner grâce à :

- La création d'un complexe sportif moderne à Kérozer comprenant 3 terrains de football dont 1 synthétique, 1 piste et aire de lancer pour l'athlétisme, 4 courts couverts pour le tennis et le badminton, 1 salle multi-sport.

Ce projet co-construit avec les associations et en mutualisation avec la commune de Meucon, compte-tenu de sa situation géographique idéalement situé entre les 2 communes viendra compléter une offre sportive déjà riche.

L'accès sera facilité par la desserte élargie en transports en commun, la réalisation de liaisons douces piétonnes et cyclables, mais également accessible en voiture de façon sécurisée, grâce à la construction d'un rond-point desservant le site et un parking pour les vélos, les voitures et les cars.

- L'accompagnement de projets de maisons médicales pour accueillir de nouveaux dentistes et médecins
- Le projet d'extension de l'école primaire Anita Conti et de son restaurant scolaire
- La réflexion autour de la création d'un nouvel Ehpad et du développement du maintien à domicile des personnes dépendantes.
- L'accompagnement numérique des citoyens avec le déploiement de la fibre, la facilitation de l'accès internet dans les espaces publics, et l'expérimentation de dispositifs innovants dans le cadre du dispositif smart city.

4. L'humain au cœur de l'engagement pour la commune :

L'objectif est d'encourager une appropriation citoyenne des politiques publiques et apporter des réponses et des idées répondant aux besoins des habitants. Cet objectif se déclinera autour des actions suivantes :

- La création d'un budget participatif abondé à hauteur de 50 000 € afin de permettre à tout avéen de proposer des projets favorisant le lien social, inter générationnel, la qualité de vie....
- La création de comités consultatifs, de réunions publiques sur différents thèmes permettant de co-construire la politique municipale

- La création d'un conseil des jeunes et d'un comité des aînés
- L'enrichissement du lien social en favorisant l'entraide entre les générations, l'égalité hommes-femmes, l'intégration des différentes communautés dans la vie municipale....
- Le développement d'une communication plus attractive, moderne et plus ciblée en favorisant également la démocratie participative.

5. Une politique ambitieuse mais responsable :

Cette politique et ces mesures nécessiteront sur la durée du mandat, des investissements conséquents. Les choix proposés le sont de façon responsable et permettront de conserver le dynamisme et d'accompagner le développement de la commune, tout en maintenant un endettement raisonnable par habitant, et des taux d'imposition maîtrisés.

Les différentes pistes de subventions, de mécénats, de financements participatifs seront systématiquement explorées, ainsi que la recherche de mutualisation avec d'autres communes ou l'Agglomération.

PARTIE III : CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

1. Le contexte macro-économique

Contexte international et européen : La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a déclenché une crise économique sans précédent pour de nombreux pays depuis la seconde guerre mondiale. Le PIB Monde (FMI) diminue ainsi de 4,5%. Cependant, alors que le PIB de la zone Euro diminue de 7,9% et celui des USA de 5,2%, celui de la zone Asie diminue de 1,5%. La crise sanitaire vient se greffer sur un contexte économique déjà morose, avec une croissance mondiale à l'arrêt, et un endettement public et privé qui représentait 2,5 fois le PIB mondial.

La sphère financière est moins marquée par la crise avec une reprise des cours des actions courant 2020, plus particulièrement dans les nouvelles technologies et pour les indices dits composites. Le CAC 40 atteint pratiquement son niveau de fin 2019.

Afin de limiter la récession, les banques centrales (Europe, Etats -Unis) ont injecté massivement des liquidités sur les marchés par le rachat d'actifs financiers et de dettes publiques, facilitant ainsi le recours à l'emprunt mais également la formation de bulles spéculatives. Le risque financier est reporté sur le futur. Ainsi, les taux d'intérêts, déjà très bas fin 2019, ont continué leur baisse.

Le prix des matières premières diminuent de façon continue et les prix des services et produits manufacturés sont restés stables, avec une inflation nulle ou très faible en 2020.

Des tensions géopolitiques, existantes avant la crise sanitaire, fragilisent les relations internationales dans un contexte déjà très incertain (relations commerciales sino-américaines, Moyen-Orient, Turquie, Corée du Nord, Russie...).

Contexte national : Le déficit public a basculé pour tous les pays de la zone Euro, avec un déficit public moyen de 8,8% du PIB. Ce déficit public est contrasté suivant les pays : il est de 3,2% en Allemagne et de 12,8% en Italie. Pour la France il s'élève à 11% du PIB en France, avec 3 secteurs durement impactés par la crise sanitaire : l'industrie aéronautique et automobile, le tourisme et les services HCR (Hôtellerie, commerces et restauration).

Les investissements des entreprises se sont effondrés de 15% en 2020 et une reprise est attendue en 2021. L'inflation a été très limitée, à +0.2% (IPCH) et les conditions de crédits sont restées bonnes, avec des taux d'intérêt à un niveau plancher. Ces derniers éléments ne permettront pas à

aux seuls une reprise de la croissance, en raison de l'accroissement des inégalités sociales, l'augmentation du taux de chômage et de la pauvreté et du défaut de confiance des ménages.

Le gouvernement a adopté deux plans de soutien en 2020 par lois de finances rectificatives : en mars 2020 pour les ménages et les entreprises (mise en place des prêts garantis par l'Etat, allègements et reports de cotisations sociales, chômage partiel et fonds de solidarité des entreprises) et en juillet 2020 pour les collectivités (abondement de la dotation de soutien à l'investissement local, avances sur le produit des droits de mutations pour les départements et garanties des recettes fiscales et domaniales pour le bloc communal, la Corse et territoires d'Outre-mer). Le poids de la dépense publique dans le PIB est passé de 54% en 2019 à 62,5% en 2020.

2. Le cadrage de Loi de Finances 2021 et le Plan de Relance

Le contexte balaie aujourd'hui les enjeux fixés au niveau européen, soit un déficit public de 3% du PIB à l'horizon 2022. L'heure est à la relance de l'économie, dans un contexte début 2021 qui rend déjà irréalistes les prévisions du gouvernement pour l'année à venir.

La Loi de Finances 2021 s'appuie effectivement sur les hypothèses suivantes, déjà réévaluées à la baisse pour certaines :

- Une prévision de croissance du PIB à **+ 8 %** pour 2021 (révisée à + 6%)
- Une prévision à la hausse de l'inflation à **+0,6%**
- Un objectif de réduction de déficit public à **6,7 %** en 2021 (révisé à 8,5%)

Afin de faciliter la reprise des investissements et de l'économie, la mesure phare de la Loi de Finances 2021 est la mise en place d'un **plan de relance** de 100 milliards d'euros sur deux ans.

Les fonds sont répartis sur 3 axes principaux : la cohésion sociale et territoriale (35,4 Mds €), la compétitivité des entreprises (34,8 Mds €) et la transition écologique (30,2 Mds €). Pour chacun de ces axes, des mesures concernent les collectivités territoriales :

- Cohésion sociale et territoriale : soutien aux collectivités territoriales et inclusion des territoires (6,6 Mds €), plan de la banque des territoires (3 Mds €), formation professionnelle (1,86 Mds €)
- Compétitivité des entreprises : baisse des impôts de production (CVAE et CET, TFB) (environ 20 Mds €), transformation numérique (1,89 Mds €)
- Transition écologique : rénovation énergétique des bâtiments (dont publics) (6,7 Mds € - dont 4 Mds € via la dotation de soutien à l'investissement public (DSIL) et dotations dédiées), infrastructures et mobilités vertes (8,58Mds €), biodiversité et densification

3. Les principales mesures de la Loi de Finances 2021 ayant un impact direct sur les communes et les contribuables :

■ Pour mémoire (LF2020) - Suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale

Pour mémoire, la loi de finance 2020 a acté la réforme de la taxe d'habitation et a précisé les mécanismes de remplacement de la taxe. Le processus de dégrèvement progressif sur les résidences principales arrivera à son terme en 2023. L'Etat prendra en charge ces dégrèvements. En 2021, le dégrèvement sous conditions de ressources est transformé en une exonération totale de taxe d'habitation (ou partielle en cas de lissage). Les exonérations catégorielles sont

supprimées car devenues inutiles (personnes âgées, veuves ou handicapés de conditions modestes).

Les contribuables jusqu'alors non dégrévés de taxe d'habitation (soit 20% des contribuables) seront exonérés à hauteur de 30% en 2021, 65% en 2022 puis intégralement en 2023.

Le montant des exonérations est évalué à 2,4 Mds € en 2021, 5,2 Mds en 2022 et 7,9 Mds en 2023.

Si la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée, celle sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est maintenue, ainsi que la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Les collectivités n'ont donc plus aucun pouvoir sur le taux de taxe d'habitation à compter de 2020 jusqu'en 2022. Le taux de la TH est arrêté à celui de 2019. A compter de 2023, la commune pourra voter un taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

Afin de compenser cette perte de recettes pour la commune, à compter de 2021, la part de taxe foncière sur les propriétés bâties, perçue par le Département pour le territoire de la commune, sera reversée directement à la commune. En compensation, les EPCI et les départements se verront attribuer une fraction de TVA versée par l'Etat.

Afin de neutraliser les écarts entre la valeur de la TFB départementale et la TH communale, un « coefficient correcteur » (dit « CoCo ») va permettre de garantir une compensation à l'euro près. Ce mécanisme de compensation va générer des transferts de fiscalité d'un territoire à l'autre, l'Etat assurant l'équilibre du dispositif par un prélèvement sur ses ressources.

La ville de Saint-Avé fait partie du quart des communes sous-compensées, le département du Morbihan étant un des départements français avec le plus faible taux de TFPB (15,45% en 2019 et 15,26% en 2020). Son CoCo est évalué à 1,19 et le reversement de l'Etat pour être compensé à l'euro près est estimé à 850 k€ (simulation DGFIP en situation 2018).

Cette réforme entraîne les conséquences suivantes en 2021 :

- Le taux de référence de la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) votée par la commune en 2021 sera la somme des taux des taxes communale et départementale appliqués en 2020.
- La TFPB remplace la TH comme élément pivot vis-à-vis des autres taxes (règle de lien des taux avec un lien entre la TFPB et la CFE puis avec la THRS)
- Les pactes financiers et fiscaux des EPCI vont nécessiter une révision pour intégrer ce nouveau dispositif et ses impacts.

■ La fiscalité des entreprises

Plusieurs mesures viennent alléger la fiscalité des entreprises : suppression de la part CVAE des Régions (soit 50% de la CVAE), baisse du plafonnement de la CET en fonction de la valeur ajoutée des entreprises (2% au lieu de 3%), diminution de moitié de la valeur locative foncière des établissements industriels (baisse de 50% de la CFE et de la TFB payée par les établissements industriels), exonération de CET en cas de création ou d'extension d'entreprises (de 2 à 3 ans)

Ces mesures seront partiellement compensées par l'Etat (3,2 Mds €) auprès des collectivités concernées, soit essentiellement Golfe du Morbihan Vannes Agglo pour le territoire, étant un EPCI à fiscalité professionnelle unique.

■ Le renfort du soutien à l'investissement local pour les collectivités

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) a été mise en place pour financer les projets d'investissements des collectivités. Elle est pérennisée depuis 2018. Un fonds exceptionnel d'un milliard d'euros a été prévu courant 2020. Les crédits n'ayant pas été tous consommés, il reste 600 M€ de DSIL exceptionnelle sur l'exercice 2021.

Les mesures du Plan France Relance, concernant directement les collectivités, représente environ 16 milliards d'euros, concernant la revitalisation du territoire, l'économie locale, l'inclusion numérique, la préservation et la valorisation des territoires et la transition écologique.

Les dispositifs déjà existants sont maintenus : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR : 1,046 Md €) et la Dotation pour la politique de la ville (DPV : 150 M€). Le fonds de compensation de TVA croit de 9% par rapport à 2020 pour atteindre 6,546 Mds €.

■ La stabilité de la dotation globale de fonctionnement et le renforcement des dispositifs de péréquation :

L'enveloppe globale de DGF reste stable à 26,7 Mds € dont 19,3 Mds € pour le bloc communal. Les dispositifs de péréquation sont renforcés entre collectivités afin de soutenir les plus fragiles d'entre elles : augmentation des enveloppes de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR) de 180 M€.

Les abondements de la péréquation sont financés entre autres par les prélèvements sur la dotation forfaitaire. En effet si la dotation forfaitaire ne fait plus l'objet de prélèvements au titre de la contribution au redressement des finances publiques et est globalement stable depuis 2017, des effets à la hausse et à la baisse l'impactent cependant par collectivité : effet dynamique lié à la démographie, prélèvement sur la dotation forfaitaire en fonction du potentiel fiscal par habitant et plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement n-2....

Concernant le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), il est maintenu à 1 Mds €. Pour les ensembles intercommunaux concernés par une sortie du dispositif, la Loi de finances 2020 prévoyait une garantie de sortie du reversement au titre du FPIC représentant 50% de la somme perçue en 2019.

Depuis 2017, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération est bénéficiaire du FPIC. Contrairement à 2017, non reversé, le montant est réparti depuis 2018 entre les collectivités. Ce montant décroît tous les ans : Saint-Avé a reçu 13,5 k€ en 2018, 9,9k€ en 2019 et 5 k€ en 2020.

Pour mémoire, l'objectif de ce fonds est de redistribuer une partie des ressources fiscales des communes et intercommunalités en prélevant des ressources aux collectivités disposant d'un niveau de ressources supérieur à la moyenne pour abonder le budget des collectivités les moins favorisées.

■ Les autres mesures de la Loi de Finances 2021 ayant un impact direct sur les communes :

- La revalorisation annuelle des valeurs des bases locatives à **0,2%** en 2021, indexée sur l'estimation de l'inflation française en novembre 2020. Ce taux de revalorisation est le plus bas sur ces 10 dernières années. Le dynamisme des recettes des taxes foncières va donc être impacté, alors même que les bases de la taxe d'habitation sont, elles, gelées dans le cadre de la réforme.
- Mise en place de l'automatisation du FCTVA (Fonds de compensation TVA) au 1^{er} janvier 2021 pour les EPCI et au 1^{er} janvier 2022 pour les communes comme Saint-Avé qui récupèrent la TVA avec un an de décalage sur les dépenses.
- Nationalisation de la Taxe Communale sur la consommation finale d'Electricité (TCCFE), qui sera géré par la DGFIP à compter de 2023, avec une automatisation dans les évolutions de la taxe (aujourd'hui les collectivités peuvent voter annuellement un coefficient multiplicateur servant au calcul de la taxe).
- Adaptation de la taxe d'aménagement afin de lutter contre l'artificialisation des sols (exonération pour la construction de parkings « verticaux ») et nouvelles modalités de versement. Au plus tard le 1^{er} janvier 2023, la taxe d'aménagement sera exigible les 3^{ème} et 9^{ème} mois à compter du dépôt de la déclaration d'achèvement des travaux. Aujourd'hui elle est versée en deux fractions, les 12^{ème} mois et 24^{ème} mois à partir de la délivrance de l'autorisation.

4. L'évolution du paysage intercommunal :

La Dotation de solidarité communautaire

Les dispositifs de répartition de la DSC actés en 2017 dans le pacte financier et fiscal suite à la fusion des EPCI ont été remis en cause et révisés en 2020. En 2020, la commune a donc remboursé les montants perçus pour les années 2018 et 2019 soit 1 192 805 €. GMVA a reversé en contrepartie le montant recalculé soit 1 058 999 €. La DSC versée pour 2020 était de 460 652€ au lieu de 508 511€ et sera stable en 2021.

L'impact de la réévaluation des années 2018 et 2019 sur l'exercice 2020 est donc une perte exceptionnelle de 133 805 €. La baisse de la DSC 2020 de 47 859 € n'a pas d'impact sur les réalisations 2020 car il n'avait pas été prévu par mesure de prudence.

Délibération du Conseil communautaire	2017 (ancien dispositif)	2018	2019	2020	2021	2022
14/12/17	548 741 €	627 792 €	565 013 €	508 511 €	47 660 €	411 894 €
02/03/20	548 741 €	557 368 €	501 631 €	460 652 €	46 652 €	n.c.

n.c. : non connu

Le pacte financier et fiscal est à l'étude en 2021. Les modalités d'attribution de la DSC vont être réétudiées et donner lieu à une nouvelle répartition de cette enveloppe à partir de 2022. Une tendance à la baisse est d'ores et déjà anticipée pour les années à venir.

Les impacts des transferts des compétences Eau et Assainissement

Au 1^{er} janvier 2020, les compétences liées à l'eau et l'assainissement ont été transférées à l'agglomération. En 2020, les résultats financiers ont été réintégrés dans le budget principal, avant d'être reversés à l'EPCI pour lui permettre d'exercer ses compétences.

Le syndicat intercommunal SIAEP de Saint-Avé Meucon, gérant la compétence Eau Potable a été dissous au 31 décembre 2019 et son budget de liquidation a été adoptée au 31 décembre 2020. Une réintégration dans le budget principal des communes de Saint-Avé et Meucon sera effectuée en 2021. De la même manière, les biens et financements correspondant seront ensuite transférés à GMVA. *Ces flux ne sont pas retracés dans ce présent rapport.*

Concernant la gestion des eaux pluviales, exercée jusqu'à maintenant par les communes et transférée également à GMVA au 1^{er} janvier 2020, la mise en place de conventions de gestion entre l'EPCI et les communes, permettent à ces dernières de continuer à exercer le suivi de cette activité.

Le transfert de cette dernière compétence, retracée dans le budget principal, a un impact sur les flux financiers entre GMVA et la commune, via le remboursement des dépenses réalisées par la commune et la diminution de l'attribution de compensation versée par GMVA

Les cessions des terrains des ZAE

Le transfert de la compétence de la gestion des zones d'activités économiques prévoyait la cession au fil de l'eau des terrains cessibles. Il est envisagé finalement un rachat de l'ensemble des stocks de terrains par GMVA. Cette opération sera retracée dans le budget principal de la commune. Elle est prévue sur l'exercice 2021. *Ces flux exceptionnels ne sont pas retracés dans ce présent rapport.*

PARTIE IV : LES RESULTATS PREVISIONNELS DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2020

L'exécution du budget 2020 est impactée par la crise sanitaire mondiale mais également par l'évolution des relations avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (transfert des compétences au 1^{er} janvier 2020 de la gestion de l'assainissement et révision de la dotation de solidarité communautaire versée aux communes en 2017 et 2018). Elle se solde par les résultats suivants (résultats provisoires avec reports des résultats antérieurs) :

En K€	Résultat de Fonctionnement cumulé	Besoin (-) / Excédent (+) de financement en Investissement
Budget principal	3 123	551
Budget affaires économiques	67	577
Budget aménagement Bossuet	0	-642
Budget aménagement Kérozer	0	-77
Cumul	3 190	409

Concernant le budget principal, l'année 2020 est caractérisée par un résultat de fonctionnement de **3 123 k€**.

Le résultat 2020 comprend un apport de 55 k€ d'excédent du budget annexe Affaires Economiques.

Les soldes des résultats 2019 des activités d'assainissement et assainissement non collectifs, intégrés dans les comptes 2020, soit 207 k€ en fonctionnement et 721 k€ en investissement, sont neutralisés au résultat par le versement des soldes à l'EPCI, pour l'exercice de ces compétences.

L'impact de la crise sanitaire a été relativement amorti dans les comptes de la collectivité, la baisse des recettes de services et l'augmentation de certaines charges de fonctionnement (achat de masques, produits d'entretien, aménagements des locaux...) ont été effectivement compensées par une baisse des charges d'exploitation directement affectées aux services publics faisant l'objet d'une fermeture (restaurant scolaire, accueil de loisirs, salle de spectacle Le Dôme...)

Concernant les équipements, certaines dépenses d'équipements ont été un peu retardées en 2020.

Cependant les travaux de réaménagement du cimetière, les travaux de la rue Jacques Brel (phase 1) et le remplacement des gradins du dôme ont pu être effectués dans les délais prévus.

Les études du pôle sportif de Kérozer par la maîtrise d'œuvre ont continué à se dérouler, permettant d'affiner le programme des travaux de la 1^{ère} phase.

Ainsi le niveau d'investissement en 2020 est de **2 932 k€**. L'excédent d'investissement atteint ainsi **+ 551 k€** fin 2020.

en k€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Dépenses d'équipement (hors travaux en régie)	2 323	2 007	2 077	3 515	2 412	2 932

Les investissements 2020 ont été financés à hauteur de 26 % par des subventions et de 22 % par la taxe d'aménagement et le fonds de compensation de TVA. Le solde a été financé par les ressources propres de la collectivité.

Pour comparer les résultats 2020 aux exercices précédents, il est nécessaire de neutraliser la provision qui avait été prévue au budget 2020 pour le remboursement de deux années de DSC, financé par un report de résultat de fonctionnement antérieur dédié à hauteur de 1 193 k€, au lieu d'être affecté au financement des dépenses d'investissement.

Les résultats retraités 2020 seraient de 1 930 k€ pour le fonctionnement (1 822 k€ en 2019) et 1 744 k€ pour l'investissement (877 k€ en 2019).





Concernant les budgets annexes :

- Les budgets des opérations d'aménagement retracent les charges d'investissement à préfinancer dans l'attente des cessions de terrains, ainsi que les ventes réalisées. En 2020 le budget Bossuet est resté ouvert pour enregistrer les dernières situations de travaux, mais il reste quelques dépenses à réaliser. Cette opération sera définitivement achevée en 2021. Au budget annexe de Kérozer ont été comptabilisées une partie des dépenses des aménagements de l'allée de Kérozer et de la rue Baudelaire, réalisés afin de sécuriser les accès avant l'ouverture des locaux de la gendarmerie.
- Le budget Affaires Economiques est structurellement excédentaire et en 2020 un reversement du résultat 2019 au budget principal a été effectué à hauteur de 55 k€.

PARTIE V : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 DU BUDGET PRINCIPAL



Les collectivités territoriales doivent construire leurs budgets dans un contexte particulièrement incertain, liées à la crise sanitaire et plus globalement à la crise économique et sociale en cours.

La politique avéenne en matière financière s'inscrit dans les engagements pris en début de mandat :




-  Améliorer la qualité de nos services publics tout en maîtrisant et recherchant constamment l'optimisation de notre gestion financière.
-  Poursuivre l'engagement dans une gestion responsable
-  Conserver la dynamique des investissements destinés aux avéens en maîtrisant la fiscalité.
-  Lancer un comité citoyen responsable du budget participatif

Dans le respect de ces objectifs, le projet budgétaire 2021 de Saint-Avé intègre notamment :

1- Les dispositions nationales dont :

-  La revalorisation des bases fiscales des taxes foncières soit +0.2%.
-  Les réformes de la fonction publique et la revalorisation des grilles indiciaires

2 - Nos orientations de travail qui veillent à dégager une marge d'autofinancement pour les investissements, par le contrôle de l'évolution des dépenses au regard des recettes. Le projet de budget 2021 se caractérise par :

-  La poursuite de la maîtrise des charges générales de fonctionnement
-  Le contrôle de l'évolution des dépenses de personnel au regard de l'impact des dispositions nationales.
-  La stabilité des tarifs des services à la population, non augmentés en 2021.

- / La prise en compte des flux financiers actuels avec l'EPCI et l'intégration de l'attribution de compensation à son niveau actuel, sachant qu'elle fera l'objet d'une révision annuelle pour la gestion des eaux pluviales.
- / L'intégration des risques financiers liés aux créances douteuses et aux marchés publics.

L'estimation des dépenses et recettes de l'exercice 2021 est réalisée sur la base de l'activité 2019 et ne prend pas en compte l'évolution de la crise sanitaire, les impacts ne pouvant être évalués à ce jour.

1. Les dépenses de fonctionnement :

Il importe de continuer à veiller à l'évolution des charges à caractère général (chapitre 011) et des charges de personnel (chapitre 012) afin de préserver des marges de manœuvre significatives pour le financement de nos investissements.

En k€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020		BP 2020	BP 2021	Ecart BP/BP
Charges générales	2 061	2 074	2 224	2 183	1 746		2 307	2 295	-0,5%
Personnel	5 374	5 609	5 557	5 632	5 462		5 755	5 755	0,0%
Autres charges	1 035	1 014	984	984	1 038		1 083	1 067	-1,5%
Charges financières	110	103	91	79	68		75	65	-13,3%
Divers*	15	23	23,3	15,5	1 434		1 474	80	-94,5%
TOTAL dépenses réelles	8 595	8 823	8 879	8 894	9 748		10 694	9 262	-13,4%
% évolution	-0,89%	2,65%	0,64%	0,16%	9,61%			-13,4%	
Dép.retraitées des divers	8 580	8 800	8 856	8 878	8 314		9 220	9 182	-0,41%
% évolution « dép.retraitées »		2,56%	0,64%	0,25%	-6,35%			-0,41%	

*Divers : charges exceptionnelles, provisions, remboursements de fiscalité. En 2020 : remboursement de la DSC 2018 et 2019 et versement des excédents assainissement et spanc.

Les orientations budgétaires suivantes sont présentées hors provisions pour risques, il est ainsi proposé une baisse de 0,41 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2021 (hors dépenses exceptionnelles) de BP à BP, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

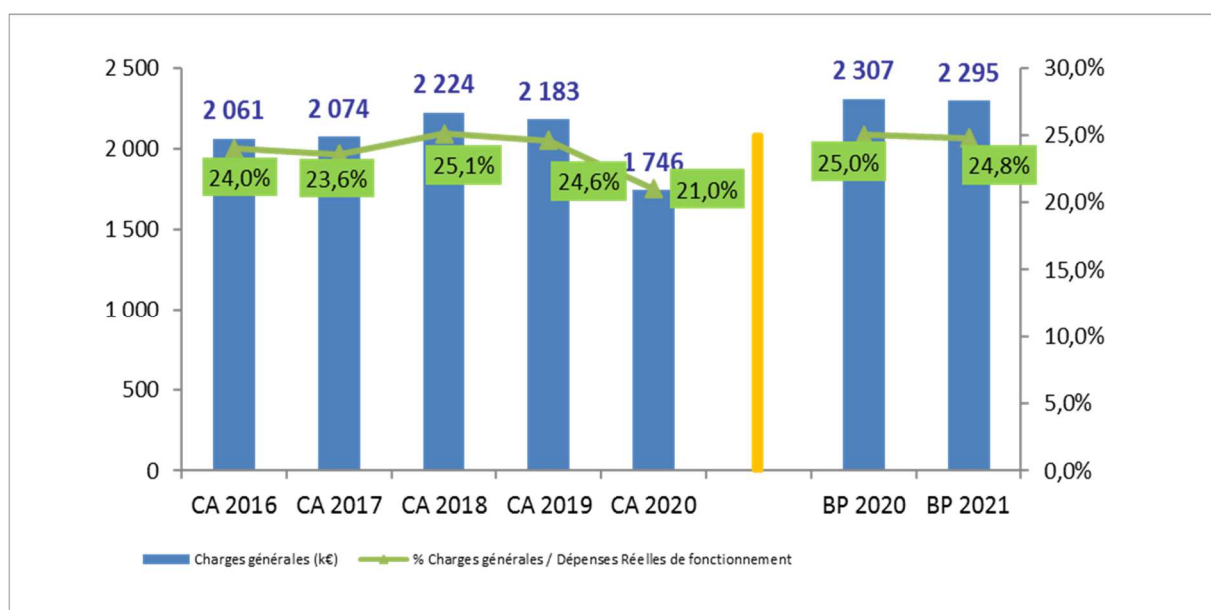
A. Les charges à caractère général :

Les charges à caractère général correspondent aux coûts des achats de fournitures, des prestations de services et des dépenses d'entretien relatives aux services proposés par la collectivité. Elles représentent le second poste de dépenses de fonctionnement.

En 2020, les réalisations de dépenses sont largement inférieures aux prévisions budgétaires en raison de la crise sanitaire. Pour 2021, elles sont évaluées à **2 295 k€** soit **- 0,5 %** entre 2020 et 2021 (BP/BP). Le poste comprenait en 2020 des charges exceptionnelles liées aux 20 ans du Dôme en 2020, ainsi que la location de gradins pour la salle de spectacle en attendant le remplacement de ceux existant. Les charges de fonctionnement des services ont été calculées sur une hypothèse de fonctionnement normal, prenant en référence le niveau d'activité de l'année 2019.

Avec une inflation estimée à 0,6 %, la maîtrise de l'évolution de ce poste est possible grâce à l'effort réalisé par les services pour contenir les dépenses au même niveau en maintenant la qualité des prestations réalisées.

Evolution du % de charges générales / dépenses réelles de fonctionnement :



En raison du montant des charges exceptionnelles en 2020 (DSC, transfert des résultats assainissement et spanc), elles ont été retraitées du calcul du ratio sur les 6 années.

B. Les charges de personnel :

Elles constituent le principal poste de dépenses de fonctionnement et font l'objet d'une attention soutenue.

Les prévisions 2021 permettent d'envisager une stabilité de ce poste, avec un budget équivalent à celui de l'année dernière.

Les charges supplémentaires dues à l'impact :

- ▀ de l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) incluant les avancements et l'impact du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) pour l'exercice 2021 sur les carrières,
- ▀ de la création de postes en lien avec les orientations politiques du mandat : transition et participation citoyenne,

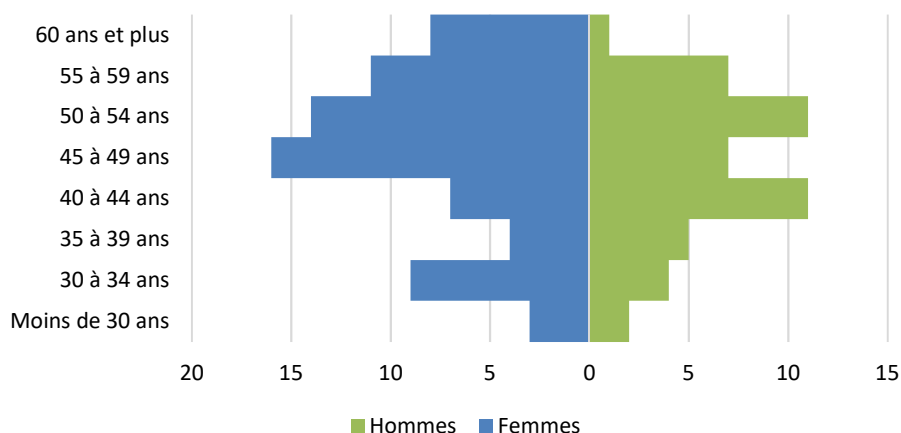
sont partiellement compensées par :

- ▄ diverses mesures de réorganisation et d'optimisation de moyens à l'occasion du départ d'agents faisant valoir leurs droits à la retraite ou en fin de contrat
- ▄ la baisse des coûts des agents placés en arrêt maladie sur de longues périodes avant leur départ en retraite pour invalidité
- ▄ l'effet NORIA suite à des départs d'agents en 2020.

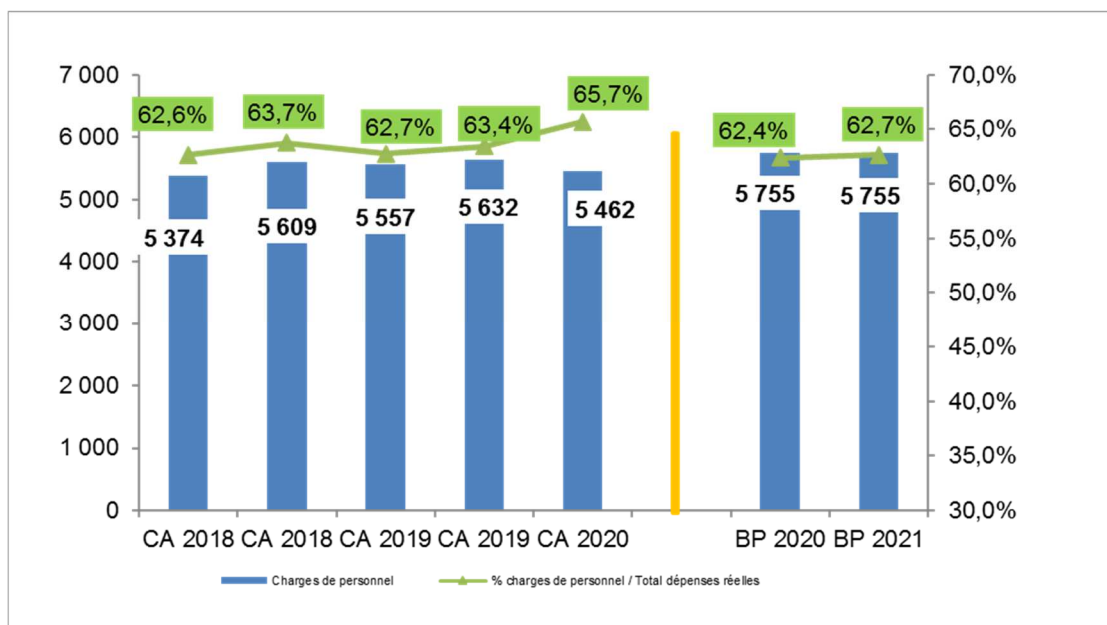
En 2021, 6 agents sont partis ou vont partir à la retraite et en 2022, ce sont 5 agents qui rempliront les conditions pour faire valoir leurs droits à la retraite.

La pyramide des âges des agents titulaires (bilan social 2019) apporte des précisions sur le nombre d'agents approchant l'âge de la retraite :

Répartition des agents titulaires par tranches d'âge



Evolution du % de charges de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :



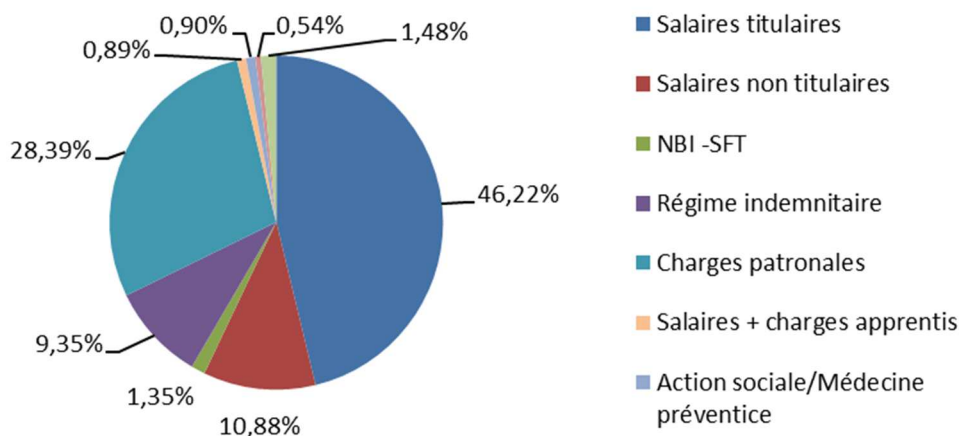
il convient de noter que lorsque le montant total des charges réelles de fonctionnement est en baisse, le pourcentage qui représente les charges de personnel - à valeur égale - augmente mathématiquement. L'impact est évident en 2020 avec également une forte baisse des charges de fonctionnement générales. Le ratio est calculé retraité des dépenses exceptionnelles. Il ne prend pas ici en compte les recettes d'atténuation.

Des recettes, estimées à 45 k€ de remboursement d'indemnités journalières et d'assurances viendront atténuer la charge en 2021.

D'autres recettes viennent financer directement les charges de personnel : dotation de l'Etat pour l'établissement des passeports et des cartes d'identité (12 k€), aides de la CAF (Contrat enfance jeunesse), aides pour les contrats d'apprentissage.

La structure de la masse salariale est composée à 46,22 % des salaires des titulaires ; la part du régime indemnitaire et de la NBI-SFT représente 10,70 % (*données provisoires*).

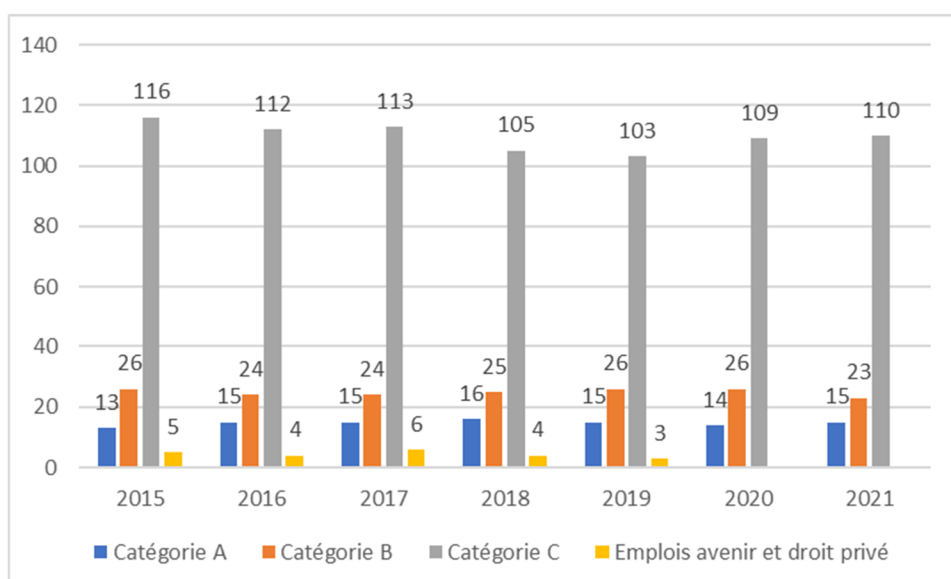
Structure de la masse salariale - base 2020



Au 1^{er} janvier 2021, la commune emploie 148 agents soit 130,07 ETP hors contrats d'apprentissage (4). La commune employait 160 agents en 2015.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution sur les dernières années par catégorie de personnel.

Evolution du nombre d'agents, depuis 2015, par catégorie (tous budgets) :



Le temps de travail annuel des agents de la collectivité est de 1 607 heures, pour un temps complet, depuis la mise en place des 35 heures. Ce temps de travail est proratisé suivant les contrats. De même, suivant les missions exercées, certains agents bénéficient de jours de réduction de temps de travail.

La part de nos charges de personnel s'explique par :

- ▀ L'évolution du niveau de service liée au développement de la commune.
- ▀ Le souhait de proposer des services publics de qualité, avec des professionnels qualifiés et compétents, en s'adaptant aux besoins de la population.
- ▀ Le choix de réaliser des missions stratégiques en régie.
- ▀ La volonté de contribuer à l'intégration professionnelle des jeunes avec les contrats d'apprentissage.

C. Les autres charges :

Le chapitre « autres charges » regroupe les subventions aux associations, au CCAS, aux écoles, les indemnités des élus et les différentes participations de la ville aux instances auxquelles elle adhère :

- ▀ la subvention de fonctionnement au CCAS est évaluée à 400 k€ en 2021 afin de financer l'action sociale de la Ville et les activités de la petite enfance. Cette subvention est ajustée en fonction du besoin de financement évalué pour l'année à venir. Elle est diminuée de 20 k€ par rapport à 2020.
- ▀ les subventions de fonctionnement dédiées aux écoles
- ▀ l'enveloppe consacrée aux subventions aux associations et aux événements exceptionnels est augmentée de 10 k€ en 2021 soit des crédits à hauteur de 120 k€.
- ▀ les dépenses de formation des élus sont prévues à hauteur de 7 k€
- ▀ la participation au Syndicat de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan.

D. Les charges financières :

Les derniers emprunts souscrits ont été réalisés en 2014 pour 800 k€ auprès du Crédit Mutuel de Bretagne afin d'assurer le financement des investissements sur l'année et en 2019 pour 147 k€ auprès de la CAF pour les travaux de la maison de l'enfance.

La charge de la dette diminue depuis 2016, avec une prévision 2021 pour le poste des intérêts financiers à **65 k€** pour les emprunts en cours.

2. Les recettes de fonctionnement :

Évaluées à un niveau raisonnable et réaliste, les recettes réelles totales de la commune devraient s'établir autour de 11 446 k€.

En k€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2020	BP 2021	%
Produits des services	1 236	1 249	1 227	1 288	930	1 204	1 204	0%
Impôts et taxes	7 017	7 477	7 577	7 736	7 900	7 675	7 832	2%
Dotations, subventions	2 061	2 086	2 068	2 099	2 212	2 070	2 145	4%
Autres produits	144	142	247	192	169	200	185	-8%
Produits financiers	0	0	0	0	0			
Produits exceptionnels	40	69	65	139	1 185	1 173	35	-97%
Produits divers (remboursement assurances/personnel, reprise provision, cessions)	104	75	138	121	73	65	45	-31%
TOTAL Recettes réelles	10 602	11 098	11 322	11 577	12 486	12 387	11 446	-7,6%
% évolution	-2,9%	4,7%	2,0%	2,3%	7,9%		-7,6%	
TOTAL Recettes réelles retraitées des produits exceptionnels	10 562	11 029	11 257	11 438	11 301	11 214	11 411	+ 1,8%
% évolution retraitée		4,4%	2,1%	1,6%	-1,2%		1,8%	

A. Les produits des services :

Ils proviennent principalement des redevances du domaine public, des prestations de service (culture, loisirs, périscolaire), de la mise à disposition de personnel, des conventions de remboursement et des refacturations entre budget principal et budgets annexes.

Les projections budgétaires 2021 sont basées sur :

- La stabilité des tarifs municipaux par rapport à 2020.
- Une évaluation de l'activité des services prenant en compte les réalisations de 2019 et non celles de 2020, non représentatives
- La diminution des refacturations de frais aux budgets annexes, avec la fin des refacturations aux budgets Assainissements et SIAEP de Saint-Avé Meucon suite au transfert de la gestion de l'eau et de l'assainissement à GMVA, mais également la révision de la refacturation des charges de personnel auprès du CCAS.

B. Les recettes fiscales :

Les impôts et taxes comprennent, outre les contributions directes, l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire reversées par Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (GMVA), la taxe sur les pylônes, la taxe sur l'électricité, la taxe sur les droits de mutations et la taxe forfaitaire sur les terrains constructibles.

Ils représentent 68 % des recettes réelles et augmenterait globalement (BP/BP) de 2%

/// Contributions directes (taxes d'habitation et foncières) et allocations de compensations d'exonérations fiscales :

Augmentés en 2009 de 2.8 % (alors qu'ils n'avaient pas évolué depuis 2002), les taux communaux d'imposition sont inchangés depuis 2009. La collectivité n'a plus la possibilité de moduler le taux de la taxe d'habitation. Concernant les taux de taxe foncière, il est proposé de les maintenir en 2021.

La commune devra intégrer dans son vote en 2021 le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties appliquée par le Département en 2020. En effet la réforme de la taxe d'habitation prévoit la compensation de sa suppression par un reversement de la fiscalité du Département, compensée partiellement pour Saint-Avé, par un versement de l'Etat, permettant de maintenir la recette à un niveau équivalent.

	Taxe d'habitation (pour mémoire)	Taxe foncière sur les propriétés bâties (commune)	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
Taux	14,34 %	22,23 %	39,50 %

Les simulations de recettes ont été effectuées à partir des bases fiscales 2020 en intégrant :

- /// La revalorisation des valeurs locatives soit 0,2% pour les bases de la taxe foncière, les bases de la taxe d'habitation ne sont pas revalorisées en 2021.
- /// La compensation à l'euro près de la recette de taxe
- /// La stabilité des allocations de compensations d'exonérations fiscales par rapport à 2020.

Par prudence, la part dynamique liée au marché de l'habitat est intégrée de façon minorée dans les hypothèses 2021.

Les bases 2021 seront communiquées par la direction générale des finances publiques (DGFiP) au cours du mois de mars.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2020	BP 2021
Contributions directes en K€							
(y compris compensations d'exonérations)	4 891	5 313	5 474	5 615	5 843	5 781	5 876
en %	0,4%	8,6%	3,0%	2,6%	2,6%		2%

/// L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire reversées par Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (GMVA) :

Dans le cadre du transfert de compétences à GMVA de la gestion des zones d'activités économiques, l'**attribution de compensation** de fonctionnement avait été diminuée en 2018 de 96 k€ en contrepartie des charges d'entretien des zones transférées à l'agglomération. En 2019, l'attribution de compensation a également été diminuée de 10 k€ pour financer le transfert des compétences liées à la natation scolaire. Elle était de 996 k€ en 2019.

Concernant la gestion des eaux pluviales, les communes continuent à exercer la gestion par voie de convention avec l'agglomération depuis 2020. Dans le cadre d'un dispositif transitoire et dérogoire, l'impact du transfert de la compétence sur l'attribution de compensation est recalculé tous les ans, suivant les charges réellement payées par la commune. En 2020, l'attribution de compensation de fonctionnement a été ainsi minorée de 17 k€. Pour 2021, la variation de

l'attribution de compensation sera intégrée au budget par décision modificative, les charges réelles étant prévues dans les crédits de dépenses de fonctionnement.

Il est également versé une attribution de compensation d'investissement par la commune à l'agglomération de 77 k€ pour la valorisation des charges de renouvellement et travaux en lien avec la gestion des zones d'activités, en dépense d'équipement. Ce montant sera également réévalué pour intégrer la gestion des eaux pluviales.

Concernant la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), elle est inscrite au budget 2021 à hauteur de celle versée en 2020, soit 460 k€. La révision du pacte financier et fiscal en 2021 inclura une révision des modalités de calcul et de répartition de la DSC entre les communes du territoire. Une tendance à la baisse est projetée à partir de 2022.

Les droits de mutation :

en K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021 <small>(prévisionnel)</small>
réalisé	324	442	414	492	600	
prévu	280	290	350	350	430	450

Les droits de mutation encore appelés droits d'enregistrement sont exigés par l'administration fiscale lors de la transmission du bien d'un patrimoine à un autre, que ce soit à titre gratuit ou onéreux. Ils sont versés au département qui les reverse aux communes par péréquation.

La fluctuation des transactions immobilières modifie, selon les années, les ressources des collectivités. Après une diminution de 2012 à 2014, le produit des droits de mutation augmente fortement depuis 2015. Le secteur restant fortement dynamique, les prévisions de recettes de droits de mutations pour 2021 sont revues à la hausse, soit 450 k€, au vu des réalisations des 4 dernières années et des mouvements constatés en 2020.

C. Les dotations :

Les éléments issus de la loi de Finances 2021 permettent de prévoir une dotation générale forfaitaire (DGF) stabilisée sur 2021 par rapport aux dotations notifiées en 2020 :

En k€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2020	BP 2021 p
Dotation Solidarité Urbaine	315	337	350	360	370	360	370
Dotation Nationale de Péréquation	210	239	266	295	314	295	315
Dotation Forfaitaire	1 062	965	983	1 000	1 024	1 000	1 025
TOTAL DGF	1 587	1 541	1 599	1 655	1 708	1 655	1 710
<i>pm : Contribution redressement public cumulée depuis 2014</i>	462	559					

L'ensemble du poste des dotations et participations est évalué à 2 145 k€ en 2021, comprenant également les compensations fiscales et les autres participations (Etat, Département, GMVA, CAF)

D. Les autres produits :

Les « autres produits » regroupent des produits divers d'exploitation dont les produits de la location de la maison de l'enfance au CCAS. En 2018, ce poste a augmenté exceptionnellement avec la réintégration de l'excédent de fonctionnement cumulé constaté fin 2017 sur le budget annexe Affaires économiques (+ 153 k€). En 2020, cet excédent de l'année précédente a été affecté à hauteur de 55 k€ dans le budget principal. Pour 2021, il est proposé de reverser 40 k€ au budget principal.

3. L'autofinancement :

L'excédent de recettes réelles sur les dépenses réelles ou autofinancement mesure la capacité de la section de fonctionnement à financer la section d'investissement. Les produits et dépenses exceptionnels, tels les cessions et les versements des résultats des activités transférées, sont retraités du calcul.

En K€*	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2020*	BP 2021 (prévisionnel)
Autofinancement	2 007	2 275	2 443	2 579	2 738	1 693	2 184

*Hors dépenses imprévues

La variation entre l'autofinancement réalisé en 2020 et le prévisionnel 2020 s'explique par une forte diminution des charges d'activités dans le contexte de crise sanitaires (charges de fonctionnement général et charges de personnel). Les produits des prestations de services ont également baissé mais sont compensés par des recettes supérieures aux prévisions pour certains postes : dotations et droits de mutations.

4. Les dépenses d'équipement et la programmation pluriannuelle :

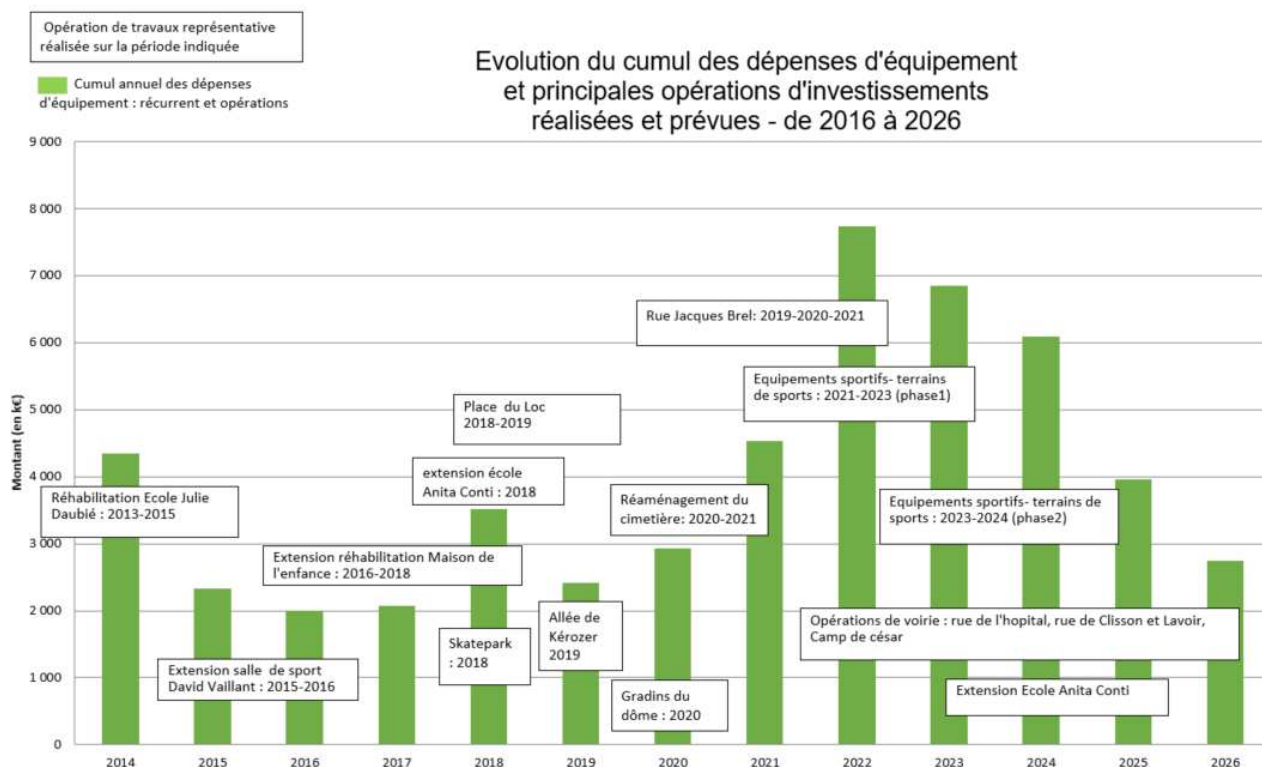
2 933 k€ ont été réalisés en 2020 sur les 5 100 k€ inscrits au budget (hors travaux en régie), soit un taux d'exécution de 57 %. 706 k€ d'achats et de travaux ont également été engagés et non facturés sur le budget 2020, portant le taux d'exécution à 71%. Ces crédits sont reportés en 2021, ce sont les restes à réaliser (RAR).

en k€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2020 RAR compris	BP 2021 RAR compris
Dépenses d'équipement	2 007	2 077	3 515	2 412	2 933	5 100	4 526

Dépenses d'équipement : frais d'études, acquisitions immobilières et mobilières (terrains, matériels, outillage, mobilier, informatique...), travaux...hors travaux en régie.

La programmation pluriannuelle des investissements, en cours de révision en 2021, prévoit un volume global d'investissement d'environ 30 Millions d'euros, entre 2021 et 2026. Elle intègre les projets structurants tels que la construction de nouveaux équipements sportifs à Kérozer, et les réaménagements de voiries ainsi que les dépenses relatives aux mises aux normes réglementaires et les dépenses récurrentes d'entretien et de valorisation du patrimoine.

Pour 2021, les dépenses d'équipement prévisionnelles s'élèvent à **4 526 k€** dont 706 k€ de restes à réaliser du budget 2020. Elles s'inscrivent dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements de la période 2021-2026, qui est en cours de réévaluation pour la durée du mandat et sera révisée tous les ans en fonction des priorités et de la capacité financière de la collectivité.



Les opérations majeures d'investissement de l'année 2021 comprennent entre autres, les études de maîtrise d'œuvre pour le pôle sportif de Kérozer, la création du club house de Lesvellec, et la deuxième tranche de travaux pour sécuriser la rue Jacques Brel.

La création d'un nouveau complexe sportif :

La création d'un complexe sportif sur le site de Kérozer, regroupant des équipements de plein air et des salles adaptées aux besoins des avéens, est en cours d'étude. Deux phases de travaux sont prévues :

- une 1^{ère} phase, avec la réalisation d'équipements sportifs de plein air, d'ici 2023, pour un montant prévisionnel de 5 518 k€ HT
- une 2^{ème} phase, avec la réalisation d'une salle multisports et un pôle sports de raquettes, pour un montant prévisionnel de 4 719 k€ HT

La maîtrise d'œuvre du projet a été choisie en 2019, l'étude de l'avant-projet définitif de la 1^{ère} phase est finalisée. L'enveloppe allouée aux études en 2021 est de 630 k€. La consultation des entreprises sera lancée cette année pour les travaux de la phase 1. La création d'une autorisation de programme et la révision du budget pour intégrer cette première phase de travaux sera effectuée après appel d'offres.

L'aménagement de la rue Jacques Brel

La dernière tranche de travaux pour la rue Jacques Brel est prévue à hauteur de 515 k€ en 2021. Elle démarrera en même temps que les travaux de la phase 1 du pôle sportif de Kérozer.

Etudes pour l'aménagement du centre-ville :

Les études concernant l'aménagement du centre-ville suivent leur cours. Le dossier de création de la zone d'aménagement concertée (ZAC) a été approuvé par le conseil municipal de juillet 2018. Un budget annexe sera créé pour cette opération d'aménagement après l'élaboration du bilan financier prévisionnel. Pour l'instant, 131 k€ de frais d'études sont inscrits au budget principal.

La création du club house de Lesvellec et de locaux de stockage :

Ces travaux d'extension et de rénovation du club house de Lesvellec vont permettre d'offrir aux usagers des espaces conviviaux supplémentaires et plus confortables. Ils sont inscrits pour 385 k€ au budget 2021, comprenant des études, l'installation d'une structure modulaire, l'accessibilité du site et les réseaux

Des études de diagnostic :

Des études sont prévues dont un diagnostic environnemental sur le site de Beausoleil, une analyse sur le devenir de l'EHPAD Résidence du Parc, et un diagnostic énergétique des bâtiments communaux.

NB : Les opérations les plus importantes s'échelonnant sur plusieurs années sont gérées sous forme d'AP/CP (autorisations de programmes/crédits de paiement), permettant d'ajuster les crédits aux dépenses prévisionnelles à payer dans l'année au lieu d'inscrire la totalité des marchés engagés.

5. Les ressources externes d'investissement : dotations et subventions

Les recettes réelles d'investissement sont constituées des subventions spécifiques de l'Etat et des autres collectivités publiques, des dotations et du fonds de compensation de la TVA, de l'emprunt et des ressources propres dégagées par le fonctionnement.

Les subventions d'investissement proviennent de l'Etat, de la Région, du Département du Morbihan, de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération et de divers organismes (CAF, ADEME...).

Les principales subventions prévues pour l'instant en 2021 concernent :

- des travaux de voirie : Conseil départemental pour 150 k€ dans le cadre du programme de solidarité territorial (PST)
- un financement DETR pour 106 k€ et une subvention du Département pour 24 k€ concernant la création du club house et de locaux pour le complexe sportif de Lesvellec
- un fonds de concours de GMVA de 79 k€ pour des abris de bus rue Jacques Brel
- Les crédits comprennent également 10 k€ de produits des amendes de police.

Soit des subventions attendues pour **370 k€**.

D'autres subventions sont attendues sur 2021 et reportées par le mécanisme des restes à réaliser en recette pour un total de **135 k€** (soldes de subventions).

Le total des subventions attendues en 2021 s'élève ainsi à 505 k€

Il faut noter que des subventions sont également sollicitées auprès de l'Etat (dans le cadre du programme de la DETR et de la DSIL), de la Région, du Département et de GMVA pour la construction du pôle sportif de Kérozer.

Les dotations et les réserves : elles sont constituées du fonds de compensation de TVA (FCTVA), et de la taxe d'aménagement (TA).

Depuis 2010, la commune perçoit le FCTVA l'année suivant la réalisation des dépenses. Depuis 2016, le taux du FCTVA est 16,404 %.

Compte tenu des investissements 2020 soumis à TVA, cette recette devrait être de **305 k€** en 2021.

La Taxe d'Aménagement, dont le mécanisme de versement va évoluer, représentait 312 k€ en 2020. Elle est évaluée à **250 k€** pour 2021, comme au budget 2020, cependant aucune information précise n'est connue à ce jour.

6. La dette : encours et évolution (budget principal) :

L'optimisation de la gestion financière, l'effort porté sur la maîtrise des charges, la programmation des investissements sur plusieurs années et la recherche de sources de financements supplémentaires permettent de limiter le recours à l'emprunt. En 2019, un prêt de 147 900€ à taux 0% a été versé pour le financement des travaux de la maison de l'enfance. En 2020, aucun prêt n'a été souscrit.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2021 :

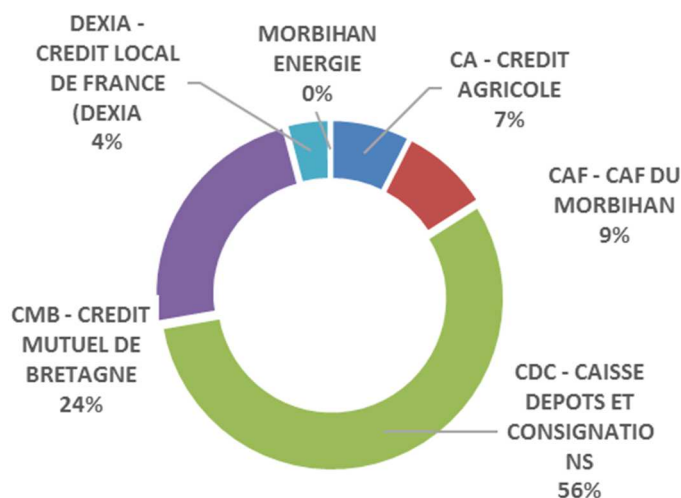
La commune de Saint-Avé est peu endettée et a actuellement six prêts principaux en cours :

Date	Prêteur	Capital emprunté en euros	Durée initiale	Taux	Type taux	Encours de dette au 01/01/2021 (en euros)
2007	Crédit Agricole	1 500,000	15 ans	3,88%	Fixe	160 175,68
2011	Dexia - CFL	237 500	15 ans	1,88%	Fixe	86 655,55
2012	CAF	200 000	12 ans	0%	Fixe	49 970,00
2013	Caisse des dépôts	2 000 000	15 ans	3 ,91%	Fixe	1 207,976,93
2015	Crédit Mutuel de Bretagne	800 000	15 ans	1,94%	Fixe	507 133,08
2019	CAF	147 900	10 ans	0%	Fixe	132 900,00
Total		4 957 400				2 146 332,05

Par ailleurs, elle rembourse des prêts à « Morbihan Energies » (syndicat départemental d'électricité du Morbihan).

Le montant de l'annuité pour 2021 est de 427 k€, dont 365 k€ d'amortissement de la dette.

Le graphique ci-dessous représente la répartition de l'encours au 1^{er} janvier 2021 par prêteur :



Suivant la classification Gissler de l'encours de dette, 100 % de l'encours de dette est composé d'emprunts classés 1A, ne comportant aucun risque particulier.

Au 1^{er} janvier 2021, la dette est à un niveau extrêmement faible, avec un encours de 2 146 k€ soit **177 € par habitant** (12 086 habitants). Pour comparatif, la moyenne par habitant pour les communes de même strate en Bretagne était de 829 € au 31 décembre 2019.

■ L'emprunt en 2021 :

L'emprunt est une recette d'investissement permettant d'équilibrer la section d'investissement du budget.

Le recours à l'emprunt en 2021 est fortement dépendant du niveau de réalisations des dépenses d'équipement. Au vu des résultats constatés en 2020 et des prévisions 2021, le recours à l'emprunt n'apparaît pas nécessaire.

Le tableau ci-dessous reprend l'historique des ressources annuelles (hors reports de résultats) du budget principal de 2016 à 2020 et les estimations 2021.

En k€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2020 r	BP 2021
Subventions	346	228	376	676	751	723	505
Dotations et FCTVA	545	576	548	906	637	620	555
Emprunt				147		0	0
Autofinancement	2 007	2 266	2 443	2 565	2 738	1 693	2 183
Total recettes réelles d'investissement annuelles (hors report)	3 677	2 898	3 070	4 294	4 294	3 036	3 243

L'évolution de la dette et le financement de la programmation pluriannuelle :

La commune met en œuvre les moyens nécessaires (recherche de ressources supplémentaires, économies de gestion et priorisation des dépenses d'équipement) afin de limiter au maximum le recours à l'emprunt. Ce levier n'a pas été sollicité depuis 2015, hormis un prêt à taux zéro sur 10 ans de la CAF pour financer les travaux de la Maison de l'Enfance.

Cependant le démarrage des travaux du pôle sportif de Kérozer nécessitera un recours à l'emprunt, envisagé à compter de 2022.

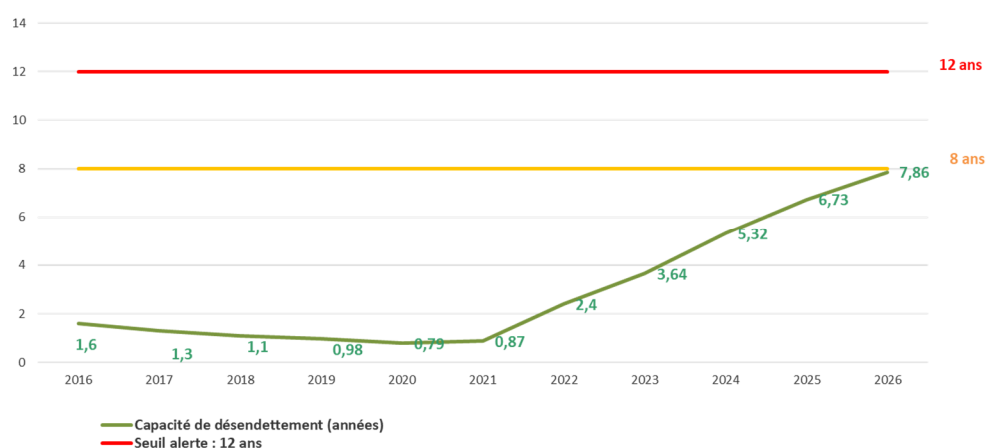
La programmation pluriannuelle des investissements est un outil permettant d'évaluer et de planifier les investissements sur les années à venir. Elle permet également d'évaluer le besoin de financement externe pour assurer leur réalisation, en prenant en compte les autres ressources externes et internes (autofinancement) de la collectivité. Elle est révisée tous les ans en fonction de l'évolution des besoins et des contraintes financières.

La programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 est en cours d'étude courant 2021. Elle prévoit pour l'instant entre 30 et 32 millions d'euros d'investissement d'ici 2026, y compris la construction sur 4 ans des équipements sportifs sur le site de Kérozer. Pour réaliser ce montant d'investissement en totalité, un financement complémentaire par un recours à l'emprunt devra être envisagé. Il représente entre 9 et 11 millions d'euros sur la période, en fonction de l'exécution réelle des dépenses et des hypothèses concernant les variations des recettes et des dépenses de gestion.

Evolution et simulation de la capacité de désendettement entre 2016 et 2026

La capacité de désendettement correspond au nombre d'années nécessaire pour rembourser l'encours de dette par la capacité d'autofinancement de la collectivité. Elle est évaluée à 0,79 années en 2020, soit un ratio actuellement bien inférieur à la moyenne constatée au niveau national. Le recours à l'emprunt implique une évolution à la hausse de ce ratio.

Capacité de désendettement (encours de dette annuel / capacité d'autofinancement) – en années :



La simulation ci-dessus, prenant en compte le souhait de maîtriser la fiscalité actuelle, est basée sur des hypothèses prudentes et sur des dépenses d'équipements réalisées à hauteur de 29 millions d'euros et un recours à l'emprunt d'environ 10 millions d'euros de 2021 à 2026 (taux d'exécution de la programmation pluriannuelle prévisionnelle à hauteur de 100% pour le pôle sportif et 75% sur les autres projets). *Cette simulation est à étudier avec toutes les réserves associées à l'exécution des dépenses, au contexte incertain sur le devenir des ressources des collectivités après la crise sanitaire et aux conditions de financements obtenues auprès des partenaires publics et auprès des banques.*

PARTIE VI : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES BUDGETS ANNEXES

1. Le budget des Affaires économiques :

Les principales dépenses en 2021 sont des charges de fonctionnement (environ 95 k€). Elles comprennent principalement :

- la refacturation des charges de personnel et frais administratifs payés sur le budget principal (35 k€),
- l'entretien des bâtiments (18 k€),
- les charges de copropriété de l'espace Jules Verne (10 k€),
- des provisions pour impayés de loyers suite à des liquidations d'entreprises (10 k€).
- les taxes foncières (6 k€)
- les subventions versées à l'UCAAVE et à l'association du marché bio (4,4 k€),

Les recettes du budget Affaires économiques sont constituées des loyers des locaux commerciaux, ateliers relais, bureaux et local de la Poste. Les recettes de loyer se sont élevées à 163 k€ en 2020 et devraient être équivalentes en 2021.

Le budget Affaires économiques présente un résultat de fonctionnement excédentaire en 2019 de 67 k€. Il est proposé d'inscrire des crédits au chapitre 65 pour verser une partie de cet excédent (40 k€) sur le budget principal après la reprise des résultats.

L'excédent d'investissement fin 2020 s'élevant à 551 k€ pourrait être consacré à l'acquisition de réserves foncières pour faciliter l'activité commerciale du centre-ville.

2. Le Budget d'Aménagement du secteur de Kerozer :

L'opération d'aménagement du secteur de Kérozer a permis l'installation de l'association Le Moulin Vert sur la commune avec 2 établissements médico-sociaux et d'une gendarmerie constituée d'une caserne, de locaux techniques et 23 logements.

L'évaluation des dépenses pour 2021 est d'environ 160 k€, les principales opérations en 2021 sont :

- ▀ Travaux d'aménagement de voiries, réseaux et espaces verts, (145 k€)
- ▀ Frais divers (études opérationnelles, communication) (15 k€)

Une partie relative aux dépenses d'équipements publics sera réaffectée à terme sur le budget principal.

3. Le Budget d'Aménagement du secteur de Bossuet :

Ce budget retrace les opérations de viabilisation de terrains et de cession de charge foncière relatives à l'opération d'aménagement du secteur de Bossuet. L'opération s'achève cette année.

Les dépenses sont estimées à 10 k€ pour 2021 pour installer du mobilier, dépense prévue mais non réalisée en 2020

La clôture du budget annexe devrait intervenir cette année après passation des écritures comptables relatives aux quelques travaux restant à effectuer. Lors de cette clôture, la partie de dépenses relevant des équipements publics (aménagement des rues du Four et Bossuet) sera réaffectée au budget principal.

4. Le besoin de financement des budgets annexes et la consolidation des données avec le budget principal :

Concernant les budgets annexes, aucun recours à l'emprunt n'est envisagé en 2021.

Les résultats constatés fin 2020 et les orientations budgétaires 2021 permettent à la collectivité de financer l'ensemble des dépenses prévues grâce aux ressources propres prévisionnelles des activités.

La Loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 prévoit, lors du débat d'orientations budgétaires, la présentation de l'évolution des charges de fonctionnement réelles exprimée en valeur ainsi que des objectifs d'évolution du besoin de financement correspondant aux « emprunts minorés des remboursements de la dette ».

Charges de fonctionnement réelles (en k€)*	CA2020	BP2020	BP2021	Commentaires
Budget principal	9 749	10 694	9 262	hors dépenses imprévues – reversements DSC 2018-2019 en 2020
Affaires économiques	107	149	140	2021 : Reversement partiel du résultat 2020 vers le budget principal (40k€)
Bossuet	0	10	10	
Kérozer	38	210	160	
Total	9 894	11 063	9 572	

Besoin de financement annuel = emprunts minorés des remboursements annuels	CA2020	BP2020	BP2021	Commentaires
Budget principal	-355	-355	-365	Emprunt 2021 - amortissement de la dette en 2020 – pas de nouvel emprunt : désendettement
Affaires économiques	0	0	0	
Bossuet	0	652	652	Emprunt d'équilibre – Financement par le fonds de roulement global
Kérozer	0	250	250	Emprunt d'équilibre – Financement par le fonds de roulement global
Total	-355	547	537	

* hors dépenses imprévues